



Conseil général
de la Sarthe



Monsieur Dominique Perben
Ministre des Transports, de l'Équipement, du
Tourisme et de la Mer,
Cabinet
Hôtel de Roquelaure,
246, Boulevard Saint Germain
75007 Paris

Objet : Ligne Grande Vitesse Bretagne - Pays
de la Loire

N/Réf. : AV/CB/2007-182

Le Mans, le 13 avril 2007

Monsieur le Ministre,

Le 30 janvier dernier nous avons signé la convention de dessertes liée à la LGV Bretagne - Pays de la Loire.

Le même jour, Monsieur Jean-Yves le Drian, Président de la Région Bretagne, annonçait la mise en place de la pendulation sur certains TGV depuis Paris, mais activée seulement au-delà de Rennes. Cette annonce a été confortée par la parution dans la presse le 8 février 2007 de « demandes de prix pour la pendulation du TGV Atlantique » transmises par la SNCF aux industriels, puis confirmées par le courrier du 15 février 2007 de Madame Idrac, Présidente de la SNCF, à Monsieur François Fillon, ancien ministre, sénateur de la Sarthe.

Or, quelques semaines plus tôt, le 15 novembre 2006, le rapport de la Commission d'Enquête Publique avait écarté tout examen de l'alternative pendulaire au motif que :

- C'est « un système qui n'existe pas avec la réalité d'aujourd'hui » (p. 62)
- Elle « ne peut constituer une réponse à l'objectif affiché par le cahier des charges du projet, qui reste un objectif de 3h entre Paris et Brest et Paris et Quimper. » (p. 61)

Cette situation engendre une grande perplexité au regard des deux objectifs que le cahier des charges du 9 mai 1995 prévoyait de « concilier » :

- Assurer le gain de temps le plus important possible, notamment pour améliorer les temps de parcours pour les zones les plus excentrées ;
- Chercher à réduire au maximum les coûts... » (p. 13)

Pourquoi ce qui est valable à l'Ouest de Rennes ne le serait-il pas à l'Est ?

Nous demandons en conséquence qu'aucune Déclaration d'Utilité Publique ne soit prononcée avant que soit effectuée une étude complète, actualisée et indépendante de RFF sur l'alternative pendulaire sur la ligne existante régénérée à l'Est de Rennes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président du Conseil Général de la Sarthe

Le Président de Le Mans Métropole

Roland du Luart

Jean-Claude Boulard